

LE MOT ÉNONCÉ : UN ACTE DE DISCOURS

GBAKRE Andoh Jean-Marie
 Université Peleforo Gon Coulibaly
andoh225@yahoo.fr

Résumé : La valeur d'un acte de langage relève du contenu propositionnel logé dans les lieux énonciatifs qui le compose. Tant que le mot n'est pas saisi dans sa dimension discursive, il demeure un élément usuel du dictionnaire. C'est le sens en pratique qui confère au mot une authenticité relative à sa valeur actionnelle. Dans quelle mesure un mot énoncé peut-il construire un discours ? L'étude consiste à une analyse essentiellement théorique à la double dimension pragmatique et discursive. Le décryptage de mots et expressions à travers des exemples puisés du quotidien usuel permet la saisie des éventuels effets pragmatiques rattachés à leur emploi contextuel.

Mots clés : mot, énoncé, contexte, acte de discours, effets pragmatiques.

Abstract: The value of a speech act depends on the propositional content housed in the enunciative places that compose it. As long as the word is not grasped in its discursive dimension, it remains a common element of the dictionary. This is the meaning in practice that gives the word an authenticity relative to its action value. To what extent can a spoken word build a speech? The study consists of an essentially theoretical analysis with a double pragmatic and discursive dimension. The decryption of words and expressions through examples drawn from the everyday routine use allows the capture of possible pragmatic effects related to their contextual use.

Key words: word, statement, context, speech act, pragmatic effects.

Introduction

Le pouvoir du mot en situation intéresse la problématique du langage-action. En effet, c'est depuis l'époque d'Aristote (384 av. J.C) que des données du discours telles que l'*ethos* et le *pathos* ont été développées comme des mécanismes discursifs susceptibles de valoriser le *logos*. Le mérite d'Austin (1970)¹ est d'avoir su donner une forme théorique à ce phénomène à travers une précision terminologique de la notion de performativité. Est dit performatif, un énoncé qui, par le simple fait de son énonciation permet de réaliser un acte. Aussi va-t-il dégager les conditions de performativité qui d'une certaine manière vont préciser au discours son efficacité. Afin de

¹ Cette date indique la publication de la version française de l'ouvrage d'Austin *How to do things with words* aux Editions du Seuil. Littéralement, ce titre signifie : « Comment faire des choses avec des mots ». La version originale est de 1962. Elle a paru aux éditions Oxford University Press

renchérir sur la pensée d'Austin, R. Searle (1982) se propose d'élargir la théorie du langage-action à tout type d'énoncé qui comporte la manifestation subséquente d'une intention. Les notions de locutoire, illocutoire et de perlocutoire vont servir à étudier les niveaux discursifs du langage en situation. Si les travaux de Searle favorisent un développement plus grand du caractère actionnel du langage, d'autres réflexions de linguistes relatives à ce même critère du langage ne restent pas sous silence. Pendant que l'on retrouve chez O. Ducrot (1980) et J. Moeschler (1985) une étude approfondie sur la pragmatique intégrée à travers par exemple un regard porté aux mots du discours ou aux principes de fonctionnement de la langue en situation, P. Charaudeau et D. Maingueneau dans leur *dictionnaire d'analyse du discours* (2002) contribuent à la fluidité terminologique de plusieurs notions spécifiques au dit domaine. Kerbrat-Orecchioni (2001) et R. Amossy (2000) s'inscrivent dans ce dynamisme, puisque, en s'intéressant à l'argumentation et aux artifices qui en marquent la performance, c'est en substance le principe actionnel du discours qui est développé. Bref, parler de la force du langage-action ou du « mot dans la langue et dans le discours » suppose la convocation d'unités discursives capables d'interagir aussi bien en argumentation, en pragmatique, qu'en analyse du discours. L'analyse montre la force et les enjeux discursifs d'un mot ou d'une expression dans un contexte donné, peu importe sa nature grammaticale. Dit autrement, comment un mot énoncé en situation peut-il faire l'objet d'un acte de discours ? Inscrite au registre de la pragmatique et de l'analyse du discours, cette réflexion théorique porte sur le pouvoir actionnel des mots exprimés selon un cadre défini. L'enjeu est de révéler la relation entre les mots et les éventuels effets illocutoires liés à leur emploi dans un contexte discursif. Trois axes orientent la réflexion : d'abord, le mot au centre de l'énonciation et du discours, ensuite, l'interactivité et le degré de sens du mot énoncé, enfin, la portée socio-discursive qui caractérise l'expression d'un mot en situation.

1. Le mot au centre de l'énonciation et du discours

L'énonciation est intimement liée à l'usage de la parole chez l'homme. Elle met en situation un mot ou des mots qui rendent la pensée du locuteur à travers différentes formes d'expression (interrogatives, exclamatives, impératives, assertives, etc.). L'objet pour le locuteur est de faire connaître ses intentions à l'interlocuteur afin de l'amener à agir. Ainsi, pour énoncer, il faut des mots. Le choix du mot influence l'acte d'énonciation. Chez E. Benveniste par exemple, parler de "discours" c'est faire inéluctablement référence à l'"énonciation". Selon ses propres termes : « (...) le discours est à la fois porteur d'un message et instrument d'action. En ce sens, les configurations de la parole sont chaque fois uniques (...) ». (E. Benveniste, 1966 : 78). De fait, un mot est énoncé quand il est dit ou prononcé. Le mot énoncé renvoie à l'acte d'énonciation dans son acception la plus générale. Dans les énoncés suivants :

- a- Les enfants s'amuse.
- b- Je mange une banane.

Il y a acte d'énonciation. (a) est constatif et ne saurait être informatif que dans le cadre d'un échange avec un interlocuteur X. (b) est d'aspect informatif et suppose que le locuteur s'adresse à un interlocuteur Y avec qui il échange. (a) est prononcé par un locuteur effacé tandis que (b) est pris en charge par le nominal "je". (a) et (b) expriment un faire distinctif. Le premier énonce un constat sans que le locuteur soit engagé dans l'action quand le second s'accompagne d'une action du sujet. Dans l'un et l'autre cas, les énoncés se rapportent à une action passive et active du locuteur. Ils rendent compte d'une situation, ils la représentent, mais ils n'entraînent pas une suite consécutive d'action qui suppose une mise en relation antécédente du locuteur avec les événements. Comme tout mot émis en situation, ceux que proposent (a) et (b) peuvent référer à une interrogation sur l'environnement discursif, mais cela est plus lié à leur usage dans le système de l'énonciation de manière générale qu'à un effet pragmatique particulier censé révéler un sens dissimulé. En l'état, le niveau d'interprétation est réduit au simple acte d'énonciation par rapport au caractère constatif qui caractérise les énoncés.

Par ailleurs, toute énonciation véhicule une projection du sujet par un acte de référenciation aux événements qui l'entourent. Vu que le locuteur énonce en ayant en esprit l'aptitude de son interlocuteur à déceler la substance ou l'enjeu de ses propos, l'énonciation fonctionne en un double code de savoir intériorisé. Ce que le locuteur énonce est évalué par son interlocuteur. Par le dit, le locuteur se met en scène à travers le contenu de ses idées.

Aussi l'énonciation est-elle susceptible d'utiliser des formes connotées d'expression si bien que l'essence du dit renvoie souvent au non-dit. Volontairement ou involontairement, l'acte d'énonciation est souvent affecté d'un second sens appelé à être pris comme le véritable sens. Il arrive parfois que la portée sémantique du mot combine différents artifices qui émanent aussi bien du sujet en personne que des réalités périphériques du message. Parce que le mot formalise l'idée et vu que l'idée elle-même est un symbole que le locuteur vise à communiquer, le mot articule dans son fonctionnement sens et effet de sens. C'est cette réalité constituée qui fait progresser le mot énoncé vers le discours. En d'autres termes, le mot énoncé est un signe d'idée à mesure d'associer à l'expression perçue un sens induit.

Dans un contexte familial où le dîner est partagé à 19 h 30 mn, deux interlocuteurs avertis mènent la conversation suivante :

- c- Quelle heure est-il ?
- d- Le dîner est servi.

L'information demandée en (c) trouve sa réponse dans l'énoncé constatif (d). Le mot "dîner" ici est exprimé en situation de connaissance. Par rapport au contexte défini, 19 h 30 mn est l'heure du "dîner". Donner comme

réponse " le dîner est servi" à la question " quelle heure est-il", signifie donc qu'il est "19 h 30 mn". Le principe d'alternance est "sacrifié", mais cela est loin d'empêcher la réalisation de l'acte discursif. Les interlocuteurs coopèrent dans un registre épistémique familier. Parler de mot énoncé dans une telle circonstance, c'est aussi prendre en compte le "contenu informatif" qu'un mot peut avoir en situation. Selon M. Marghescou (2009 : 42), « (...) le contenu informatif d'un mot sera construit selon les lois qui gouvernent la réalité ontologique ou historique ».

Plus que le simple produit d'un acte énonciatif, le mot énoncé commande l'énonciation et entretient la visée du locuteur. Il est vrai que l'étude faite par O. Ducrot sur *Les mots du discours* (1980) permet une élucidation du sens orienté des énoncés à travers des morphèmes explicites, mais comme il le dit lui-même :

L'idée fondamentale, je le répète, est que tout énoncé, fût-il en apparence tout à fait « objectif » (la terre est ronde), fait allusion à son énonciation : dès qu'on parle, on parle de sa parole. Cette hypothèse que le dit dénonce le dire, même lorsqu'il ne le fait pas à l'aide de tel ou tel morphème explicite, cette hypothèse peut jouer un grand rôle dans la description de ces enchaînements d'énoncés qui constituent le discours.

O. Ducrot, (1980 : 40).

C'est par ailleurs cette hypothèse que nous appliquons ici à la force expressive du mot. Il ne s'agit pas en tant que tel de morphèmes à mesure de conduire la pensée du locuteur, mais il est question de mot ou expression dont l'énonciation oblige à la reconstitution d'un noyau contextuel. Vu que c'est l'énonciation qui permet le fonctionnement des mots en situation, alors l'approche du mot énoncé va entraîner systématiquement le recours à l'environnement qui en situe l'emploi. Une analyse de l'interactivité et du degré de sens du mot énoncé suit cette approche théorique.

2. L'interactivité et le degré de sens du mot énoncé

Un mot émis porte en substance les germes d'une réplique de la part de l'interlocuteur. L'interaction permet une actualisation du mot à travers les réalités qui motivent les échanges des interlocuteurs. Le mot énoncé est à cette étape abordé dans une mise en relation des usagers avec les faits exprimés. Si l'on en croit D. Vanderveken (2007 : 231), « la signification du locuteur est souvent différente de celle de l'énoncé utilisé », ce qui souligne la nécessité de connaître les rapports de croyance que les sujets entretiennent entre eux. Un mot qu'un locuteur (X) emploie vis-à-vis de son interlocuteur (Y) a certes un sens primaire, mais à cause de la relation particulière qui existe entre ces deux interactants et surtout en raison de l'intention de X de signifier Q^2 pour P, la valeur sémantique rattachée à ce mot peut être différente du sens qui lui est ordinairement reconnu.

² Q ici s'entend comme le véritable enjeu de sens qu'un énonciateur veut exprimer. P, par ailleurs, constitue le dit à travers lequel le locuteur induit Q.

Le mot en interaction est le prototype d'une unité discursive susceptible de faire le jeu des échanges sans pour autant porter exclusivement le statut d'item linguistique consacré à cette tâche. Il peut par exemple jouer le rôle d'un opérateur argumentatif. C'est la charge argumentative véhiculée qui va justifier cette fonction eu égard aux enjeux de sens qu'il déploie. Cette dimension argumentative du mot énoncé non astreinte à une spécificité terminologique amène C. Rossari à faire la précision suivante : « les unités du discours ne sont pas réductibles à des catégories syntaxiques ou sémantiques prédéfinies ». (C. Rossari, 1996 :157).

En effet, le mot en interaction propose une interprétation du sens en fonction de la scène dialogale et non selon la nature grammaticale de l'item en question. Les exemples (e) et (g) explicitent cette thèse :

(e) *Un couple convole en justes noces*

L'officiant à la future mariée :

- Mlle X, voulez-vous prendre pour époux M. Y ici présent ?

- *Oui !*

(f) *Un couple en échanges à propos des probables infidélités de l'époux*

-L'épouse : Je parie que tu as eu une aventure avec cette dernière.

-L'époux : Je t'assure que non.

-L'épouse : *Si !*

“Oui” intervient en tant qu'un acte subordonné qui vise à satisfaire l'interrogation directrice de l'officiant. “Si” par contre est un acte directeur de conversation, c'est-à-dire qu'il relance ici les échanges. Le premier approuve, le second réfute, et pourtant il s'agit de deux morphèmes grammaticaux inscrits au même registre de prescription normative. Ce sont des adverbes affirmatifs censés traduire un accord ou une approbation de l'interlocuteur. En (e) X marque son adhésion au principe du mariage. En (f), l'épouse nie le démenti de son conjoint en donnant à l'adverbe affirmatif “si” une valeur de négation. Dans ces deux exemples, l'acte de langage situe une autorité de fait. La valeur énonciative des items “oui” et “si” relève de la qualité des rapports empiriques entretenue par les sujets concernés, et c'est cela qui motive en (e) un accord de situation de X, et en (f) un rejet de l'assertion de l'époux. Les différentes instances dialogales sont des scènes génériques qui induisent une logique consécutive de savoirs et de croyances partagés. C'est dans la brièveté des actes subordonné et directeur que réside la force d'action des différents mots énoncés. L'interaction ici « comporte l'existence d'une “mémoire discursive”, ou ensemble des savoirs consciemment partagés par les interlocuteurs, et que la communication “a” pour but, ou tout au moins pour effet, d'opérer sur cette mémoire, c'est-à-dire d'y provoquer des modifications conventionnelles ». A. Berrendonner (1993 : 230).

De plus, dans le mouvement de sens qu'il opère, un mot énoncé peut représenter un symbole d'idées dont le degré de sens varie en fonction des rapports qu'entretiennent les interlocuteurs. En effet, selon la théorie des

faces étudiée par E. Goffman (1973) et reprise par Kerbrat-Orecchioni (2001), certains actes de parole peuvent constituer une menace, d'autres une gratification ou encore une réparation de l'image d'autrui. Il y a toutefois lieu de noter qu'en fonction de la circonstance, une même expression peut porter différents enjeux selon que l'on est locuteur ou interlocuteur. Si l'excuse par exemple symbolise une certaine valeur morale du locuteur qui entend réparer la face d'un interlocuteur qu'il aurait écornée, elle ne fonctionne pas sans un certain rabaissement de la propre face de celui-ci. Un acte de parole apparemment gratifiant pour la face de l'interlocuteur peut être menaçant pour celle du locuteur et vice-versa. Voici deux cas où le mot "pardon" a une dimension pragmatique différente :

(g) *Un père fait son mea culpa par rapport à son fils qu'il a puni à tort.*

- Pardon.

(h) *Lors d'un jeu amical (sport), X commet une faute régulière face à Y.*

- Pardon.

Que ce soit en (g) comme en (h) le substantif "pardon" respecte sa tradition d'amende honorable. La différence se situe notamment au niveau du degré de sens du mot dont la variation dépend du caractère des scènes et du type de rapport entre les personnes. S'il est trivial pour un enfant de se repentir face à son père, la réciproque est souvent plus délicate vu l'enjeu des faces qui unit l'un à l'autre. Aussi à cause du rapport d'équilibre censé exister entre deux amis, ceux-ci devraient-ils pouvoir s'amender équitablement. En effet, "pardon" en (h) relève d'un principe social d'ordre civil, tandis qu'en (g) il révèle un degré affectif empreint d'humilité. "Pardon" en tant que mot énoncé dans ses deux cas oriente l'interaction en fonction d'une valeur idéologique adaptée à la situation. L'expression verbale n'est que le relais d'une pensée préconstruite qui prescrit au mot une mission de sens bien déterminé. Il s'agit d'« un acte illocutoire élémentaire dont la direction d'ajustement va des choses aux mots, (...) » (Vanderveken, 2002 : 46).

Cela dit, le contexte, en plus de permettre de dégager le juste sens d'un mot donne aussi une précision sur le degré de sens d'un même mot en fonction de la qualité des relations qu'il y a entre les sujets. Cette étape induit une réflexion sur la portée socio-discursive du mot énoncé.

3. La portée socio-discursive du mot énoncé

A travers le mot, l'homme communique sa pensée. L'information peut refléter un état constatif, mais la transmission est nécessairement soumise à l'influence du facteur humain. Le perçu relève de l'immédiateté pendant que le rendu passe par l'analyse. La faculté de l'homme à s'exprimer est fondamentalement un caractère primaire qui ne se réalise qu'à travers l'aptitude à donner un sens aux mots. La force du discours dépend de la charge sémantique du mot. La question du code ou de l'implicite fonctionne sous la forme d'un contrat de performance que le locuteur impose à l'interlocuteur.

La relation entre le mot énoncé et le discours est donc consubstantielle à la dynamique de la pensée. Etant donné que la pensée impulse le mot, le mot intervient alors comme un signe de l'identité humaine. Il est l'expression d'une idée et est porteur d'idéologie. La réflexion de U. Eco (1988) sur la relation entre l'homme et le mot est de notoriété. Pour lui : « le mot ou signe que l'homme emploie est l'homme lui-même. (...) Ainsi, mon langage est la somme totale de moi-même, puisque l'homme est la pensée » (U. Eco, 1988 : 62). Ce qui signifie que le discours dans son approche définitionnelle de « science de la pensée », *logos*, est l'art d'associer la pensée au mot. Le mot est au service de la pensée dans le but de lui donner une forme matérielle.

En effet, la pensée est inspirée des réalités qui entourent le locuteur. C'est dans le sens où le mot émis résulte du système cognitif qu'il est censé porter une action. Autant cette action peut reposer sur un *feed-back* relatif à un effet cathartique sur le sujet lui-même qu'elle peut aussi répondre à un enjeu socio-discursif à satisfaire. Le mot énoncé est dans ce sens à mesure d'assurer la subjectivité du locuteur avec l'ambition de garantir un effet de vérité. Le lien d'objectivité revendiquée tend alors à surpasser l'impression subjective. Le caractère du mot énoncé dans un tel contexte se valorise par une efficacité d'appropriation collective. Le dit est suggéré à travers un mot qui résume la pensée. A cause du jeu étroit entre le "je" et le "nous", le dit à travers le mot porte un effet pragmatique qui dépasse l'instance subjective. Apprécions ces énoncés :

i- « Capturez Laden ! »³

j- « Abats Kadhafi ! »⁴

k- « Libérez Gbagbo ! »⁵

Ici comme dans les exemples précédents, les mots énoncés ne peuvent être compris si référence n'est faite au contexte de leur énonciation, mieux, à la valeur empirique qui sous-tend leur évocation. Les noms « Laden », « Kadhafi », « Gbagbo » sont des idéogrammes, c'est-à-dire qu'ils comportent une charge de sens enveloppée d'une empreinte sociale à connaître. Outre cela, les verbes qui accompagnent leur énonciation systématisent un intérêt à l'endroit des environnements socio-discursifs auxquels ils sont rattachés.

³Né le 31 mai 1945, Laurent Gbagbo est un homme d'État, historien et écrivain ivoirien, président de la République de 2000 à 2011. Suite aux élections présidentielles de Novembre 2010, il subit les bombardements de l'armée française appuyée des forces terrestres du candidat opposant Alassane Ouattara. Depuis le 30 Novembre 2011, il est incarcéré à la cour pénale internationale et jugé pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Laurent_Gbagbo

⁴ Oussama Ben Laden est né le 10 mars 1957 à Riyad (Arabie saoudite) et est mort le 2 mai 2011, tué par un commando américain. Classé parmi les plus grands criminels au monde, il revendique la responsabilité et l'idée des attentats du 11 septembre 2001 commis aux États-Unis. Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Oussama_ben_Laden

⁵ Oussama Ben Laden est né le 10 mars 1957 à Riyad (Arabie saoudite) et est mort le 2 mai 2011, tué par un commando américain. Classé parmi les plus grands criminels au monde, il revendique la responsabilité et l'idée des attentats du 11 septembre 2001 commis aux États-Unis. Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Oussama_ben_Laden

Si la "capture" et l'assassinat de Ben Laden semblent avoir été pour le peuple américain un soulagement moral en raison des attentats du 11 septembre 2001 que celui-ci aurait perpétré, "abattre" Kadhafi et "libérer" Gbagbo sont des actions qui induisent en substance une autre lecture de la notion de démocratie. De fait, la nécessité de rendre justice aux Américains, couronnée d'une exigence à satisfaire l'opprobre d'un défi aux institutions américaines a suffi à justifier la propagande de ce slogan dont l'application sentencielle s'est muée en une récompense faite à un peuple souverain, victime d'un acte de terrorisme.

Cependant, l'approche des valeurs reste parfois soumise à des états de fluctuation situationnelle. Le construit pragmatique d'une sentence verbale chez Kadhafi est l'enjeu contextuel d'une charge accusatrice construite en filigrane et qui intervient comme un acte de parole visant à instaurer la démocratie en Libye. "Abattre" consiste à faire disparaître. C'est l'injonction d'un renouveau supposé être souhaité par le peuple libyen. L'action est inscrite dans la psychologie de l'individu avant d'amorcer l'étape d'un destin collectif apparemment assumé par un peuple supposé être tenu en captivité par son président.

Dans le cas de "Gbagbo", l'expression de la "libération" renvoie à une tension de redéfinition de la notion de démocratie tiraillée entre le regard de l'occident et celui des africains dits nationalistes qui portent à voix ouverte un défi de renouveau dans les rapports de pouvoir. L'action de "libérer" sous-entend aussi une captivité. Le jeu de l'expression individuelle entre ainsi dans le contexte d'une collectivité indicielle qui rend également l'idée d'un destin collectif à travers la dénonciation d'une hégémonie des temps modernes.

Chaque nom évoqué articule de prime un réseau de sens apparemment vague. C'est en fonction de l'orientation prescriptive que les différents verbes d'action donnent à ces noms que l'enjeu de sens appelle à la connaissance du contexte et de ses probables enjeux. Il n'y a que la situation spécifique définissant l'expression du mot qui amène le contexte à rendre fidèlement à la fois le sens et les effets recherchés par le symbole du locuteur collectif.

Par rapport à ces trois exemples, il y a en substance une nécessité de référer aux différents jeux de positionnement auxquels renvoient, selon le cas, une notion importante comme la "démocratie". S'il faut par exemple "capturer Laden" parce qu'il constituait une menace pour la stabilité de la paix et de la démocratie aux États-Unis d'Amérique, "abattre Kadhafi" était, selon la raison avancée par les commanditaires, une action salutaire à l'instauration de la démocratie en Libye. Par ailleurs, "libérer Gbagbo" selon les activistes nationalistes africains et autres observateurs étrangers, c'est donner une chance à la démocratie en Afrique. Les verbes et les noms qui leurs sont associés évoluent dans une approche dynamique d'effets perlocutoires souhaités. Le mot énoncé est porteur d'action sociale en ce sens qu'il détermine selon le milieu une certaine prégnance à mesure de produire des effets sur l'auditoire.

Bref, interpréter un mot énoncé renvoie à référer aux réalités épistémiques qui en caractérisent l'expression. Le mot intervient à travers une situation d'énonciation, mais il peut aussi avoir le statut d'un énoncé et faire acte de discours. Il s'agit d'un construit d'idées dont la connaissance des enjeux socio-discursifs envisagés par le(s) locuteur(s) permet de mieux cerner les effets souhaités. Le mot énoncé est *in fine* le symbole d'une projection de soi vers autrui.

Conclusion

Inscrit au centre de l'énonciation et du discours, le mot est l'instrument principal de la parole. Il permet l'expression des idées. En tant que tel, il a un sens prescrit, mais en situation, il possède une force discursive qui dépasse souvent le critère sémantique figé que propose le dictionnaire. En interaction, le mot énoncé anime les échanges et adapte sa nature prescriptive à l'environnement. De même, un même mot émis peut selon le contexte avoir différents niveaux de sens. Le type de relation qu'entretiennent les interlocuteurs oriente la saisie du sens des mots communiqués. Le sens se construit en fonction des réalités sociales que les sujets copartagent. Un mot qui s'énonce en situation engage les savoirs et les croyances des usagers. L'interprétation implique ainsi l'approche du contexte, la prise en compte du sujet, ainsi que le degré de sens impliqué. Le mot ne s'utilise pas en dehors de la société. C'est un outil d'expression au service des hommes. Dans le jeu de l'action, le mot énoncé permet de connaître la pensée et les intentions du locuteur. Les réalités ne sont pas que décrites. Elles sont souvent dites avec un enjeu d'effets corollaires souhaités. Le mot énoncé est généralement porteur d'idéologie. Certes, il provient du "je", mais une fois lâché, il vise le "nous". De la singularité, il parvient au collectif. Loin d'être une donnée statique, le mot énoncé a les caractères d'un discours.

Références bibliographiques

- AMOSSY R. 2000. *L'argumentation dans le discours*, Paris, Nathan Université, 247 p.
- Austin J. 1970, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Editions du Seuil, 183 p.
- BARTHELEMY Kotchi. 1984. « Méthodologie et idéologie » in *Littérature et méthodologie*, Abidjan, CEDA
- BENVENISTE E. 1966. *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, Paris, Gallimard, 364 p.
- BERRENDONNER A. 1993. « "Connecteurs pragmatiques" et anaphore », *Cahiers de Linguistique française*, pp.215-246. [En ligne], URL : <https://clf.unige.ch/numeros/5/>
- CHARAUDEAU P. et al. 2002. *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Éditions du Seuil, 661 p.
- DUCROT O. et al. 1980. *Les mots du discours*, Paris, Les Editions de Minuit, 241 p.
- ECO U. 1988. *Sémiotique et philosophie du langage*, Paris, Presses Universitaires de France, 285 p.

- GOFFMAN E. 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne, Les relations en public*, tome 2, Paris, Le sens commun, 256 p.
- JAMET C. et al, 1999, *La mise en scène de l'information*, Paris, l'Harmattan, 299 p.
- KERBRAT O. 2001. *Les actes de langage dans le discours, théorie et fonctionnement*, Paris, Nathan, VUEF, 200 p.
- MARGHESCOU M. 2009. *Le Concept de littéarité. Critique de la métallitéarité*, Paris, Editions Kimé, 180 p.
- MOESCHLER J. 1985. *Argumentation et conversation. Éléments pour une analyse pragmatique du discours*, Paris, Hatier, 203 p.
- ROSSARI C. 1996. « Identification d'unités discursives : les actes et les connecteurs », *Cahiers de linguistique*, pp.157-177. [En ligne], URL :https://clf.unige.ch/files/4914/4103/2822/08-Rossari_nclf18.pdf
- SEARLE R. 1982. *Sens et expression, Étude de théorie des actes du langage*, Paris, Les Éditions de Minuit, 248 p.
- VANDERVEKEN D. 2002. « Logique illocutoire, grammaire universelle et pragmatique du discours », *Pragmatique et psychologie*, Presses Universitaires de Nancy, pp. 33-56. [En ligne], URL :<https://www.uqtr.ca/%cb%9cvandervk/GrammaireUniverselle.pdf/>
- VANDERVEKEN D. 2007. « Principes de Pragmatique formelle du discours », *Philosophiques*, 34 (2), pp.229-258. [En ligne], URL :<https://www.erudit.org/fr/revues/philoso/2007-v34-n2-philoso1721/015880ar.pdf>